

Fiche de présentation des archives du cadastre rénové ([1930]-2004) conservées aux Archives départementales du Doubs

Sommaire

| | | |
|-----|--|----|
| I | Origine du cadastre renové | 2 |
| II | Les modalités techniques de rénovation cadastrale | 2 |
| III | La suppression / création des numéros de parcelles | 3 |
| IV | L'atlas cadastral renové ([1930]-2003) | 3 |
| V | La documentation écrite du cadastre renové..... | 5 |
| VI | État sommaire des archives du cadastre renové conservées aux Archives du Doubs..... | 10 |

I Origine du cadastre rénové

Ce que l'on appelle cadastre rénové est le cadastre actuel. Il succède au cadastre dit napoléonien du XIX^e siècle.

C'est la loi du **16 avril 1930** qui prescrit la rénovation générale du cadastre en France. La rénovation courra des années 1930 jusqu'au tout début des années 1980 (à Pontarlier la rénovation du cadastre n'a lieu qu'en 1981-1982 ; le cadastre napoléonien reste donc en vigueur jusqu'à cette date !).

Le remembrement, prescrit par la loi du **9 mars 1941**, est une opération distincte du cadastre, mais qui a des incidences sur lui en tant qu'opération de réorganisation foncière. Les données issues du remembrement sont intégrées au cadastre (de nouvelles sections et de nouveaux numéros des parcelles remplacent les précédents).

II Les modalités techniques de rénovation cadastrale

Il existe 3 modes principaux de rénovation cadastrale :

- **La mise à jour** : le plan du cadastre napoléonien est utilisé comme base de travail ; les sections sont numérotées avec une lettre majuscule de l'alphabet comme le cadastre napoléonien (A, B, C, etc.) ; il existe autant de feuilles par section que nécessaire comme pour le cadastre napoléonien.
- **Le renouvellement** : on ne réutilise pas le cadastre napoléonien ; il est procédé à de nouvelles levées topographiques pour aboutir à un nouveau plan régulier, censé être plus précis ; les sections sont numérotées avec deux lettres majuscules de l'alphabet (AB, AC, etc.) ; il existe une feuille unique par section.
- **La réfection** : c'est la même chose que le renouvellement, sauf qu'une commission communale est instituée, chargée d'organiser la délimitation des propriétés publiques et privées (attention, le bornage n'est pas inclus dans ces opérations de délimitation !).

Le mode de rénovation par mise à jour est le plus fréquemment utilisé (60 à 70 % des communes). Pour bon nombre de communes on trouve un « mixte » (usage du renouvellement pour les zones d'habitat et de la mise à jour pour les zones rurales du territoire). Dans quelques cas, comme Besançon par exemple, le mode unique de rénovation utilisé est celui du renouvellement.

Le remaniement : ce mode de rénovation est prescrit par la loi du **18 juillet 1974** ; il s'effectue dans une commune dont le cadastre a déjà été rénové, c'est donc une forme de rénovation de la rénovation ; ce mode est utilisé quand la pression foncière devient trop forte, que cela entraîne un trop grand morcellement parcellaire, que le plan ne devient plus lisible et qu'il ne permet plus une représentation du parcellaire avec une précision suffisante ; les

sections sont numérotées avec deux lettres majuscules de l'alphabet (AB, AC, etc.) et il existe une feuille unique par section.

À noter : dans le cas du **remembrement**, comme pour la rénovation par renouvellement, on procède à la levée d'un nouveau plan régulier, on utilise un système de doubles lettres, mais qui commence toujours par la lettre Z (ZA, ZB, etc.), et il existe une feuille unique par section.

III La suppression / création des numéros de parcelles

Sur les matrices du cadastre napoléonien, lors des divisions parcellaires, les nouvelles parcelles étaient marquées par « p » après le numéro de parcelle, ce qui signifiait « partie de ». Il n'y avait ni suppression des numéros anciens ni création de nouveaux numéros de parcelles.

Avec le cadastre rénové, lorsqu'une parcelle est divisée, et qu'elle donne naissance à 2 parcelles ou plus, on supprime le numéro de la parcelle d'origine et on crée autant de nouveaux numéros que de nouvelles parcelles créées. **L'état de sections et le plan sont continuellement mis à jour**, c'est la grande nouveauté du cadastre rénové.

Le principe est le même pour les regroupements (plusieurs parcelles qui deviennent une seule parcelle). Les numéros des parcelles d'origine sont supprimés et un numéro est attribué à la nouvelle parcelle créée.

IV L'atlas cadastral rénové ([1930]-2003)

Le plan parcellaire du cadastre rénové est continuellement mis à jour, c'est la principale différence avec le plan du cadastre napoléonien, qui, lui, était immuable.

Les Archives départementales du Doubs conservent l'exemplaire de l'atlas cadastral rénové provenant des services du cadastre. Ce plan sur support papier, puis sur film polyester transparent, existe jusqu'en 2003-2004. À partir de cette date le plan est entièrement dématérialisé. Le chercheur y accède alors par le site cadastre.gouv.fr

Le bleu

Ce document, qui n'existe que dans les cas de **rénovation par mise à jour** du cadastre, superpose 2 états du parcellaire à deux périodes différentes (le parcellaire existant lors de la réalisation du cadastre napoléonien et celui au moment de la rénovation). Il s'agit d'une copie du cadastre napoléonien (tirage papier sur fond bleuté, d'où son nom !) sur lequel sont

reportées les données du cadastre rénové au moment de son élaboration. De ce fait, il peut servir également de table de concordance entre les deux numérotations de parcelles.

Attention : pour l'instant les Archives départementales du Doubs ne détiennent que les bleus des communes relevant de l'ancien service du cadastre de Montbéliard, correspondant globalement à l'arrondissement communal de Montbéliard. Les bleus des communes des arrondissements de Besançon et de Pontarlier sont toujours en possession des services du cadastre de Besançon.

Sur le bleu :

- Les tracés noirs figurent les limites parcellaires du cadastre napoléonien qui sont maintenues ;
- Les tracés bleus figurent les limites parcellaires du cadastre napoléonien qui sont abandonnées ;
- Les tracés rouges figurent les limites parcellaires modifiées par la rénovation ;
- Les chiffres en noir représentent les nouveaux numéros des parcelles ;
- Les chiffres bleus représentent les anciens numéros des parcelles sur le cadastre napoléonien.

Le calque cliché d'origine

Il s'agit du **document de départ** de la rénovation. Il donne une vue du parcellaire à la date précise de la rénovation. Les archives départementales du Doubs conservent les calques clichés d'origine de la totalité des communes du département.

Le plan minute de conservation (PMC)

Ce document est réellement la **mémoire du parcellaire**, puisqu'il enregistre toutes les modifications qui l'affecte et les conserve. Il s'agit d'un tirage sur papier renforcé, puis à partir des années 1980 sur un film polyester transparent d'une très grande résistance, du calque cliché, qui est mis à jour par grattage / gommage et réécriture des données. Les PMC font l'objet d'éditions irrégulières (soit de la totalité du cadastre soit de certaines sections seulement). La période d'usage d'un PMC est donnée par sa date d'édition et la date d'édition du PMC suivant.

À partir de l'observation des PMC qui se succèdent, le chercheur peut retracer toute l'évolution et la succession des parcelles.

Les archives départementales du Doubs conservent les PMC de la totalité des communes du département.

Sur le PMC on peut voir que :

- le numéro de la parcelle supprimée est barré,
- les nouveaux numéros sont écrits,

- les limites des parcelles sont modifiées en conséquence (ajoutées ou effacées),
- les numéros primitifs des parcelles sont effacés à partir des années 1990.

V La documentation écrite du cadastre rénové

Elle se compose des mêmes types de documents que pour le cadastre napoléonien (état de sections et matrices), mais présente toutefois quelques particularités :

- On trouve 2 états de sections, de forme différente, qui se succèdent entre 1930 et 1990.
- Les matrices des propriétés bâties et non bâties changent de support et se miniaturisent en 1980. On passe ainsi du registre papier à la microfiche. Par ailleurs, elles sont totalement dématérialisées à compter de 2004.

La documentation écrite du cadastre rénové conservée aux Archives départementales du Doubs provient exclusivement des services du cadastre.

Les états de sections ([1930]-1990)

Le premier état de sections ([1930]-1979)

Produit et utilisé par les services du cadastre, il se présente sous la forme d'un immense fichier. Les fiches sont regroupées et classées par commune.

Attention : il existe un deuxième exemplaire de cet état de sections en commune, mais qui se présente sous la forme plus traditionnelle d'un registre.

Pour chaque commune on trouve ainsi les types de fiches suivants :

- Une fiche générale par commune ;
- Une fiche générale par section ;
- Des fiches tables de correspondance (tables de concordance) entre la nouvelle numérotation et l'ancienne numérotation du cadastre napoléonien. Il existe une fiche de ce genre par section, mais uniquement dans les cas de rénovation du cadastre par mise à jour. Ces tables existent à partir des années 1940.

Attention : pour l'instant les Archives départementales du Doubs ne détiennent que les fiches tables de concordance des communes relevant de l'ancien service du cadastre de Montbéliard, correspondant grossièrement à l'arrondissement communal de Montbéliard. Celles des communes des arrondissements de Besançon et de Pontarlier sont toujours en possession des services du cadastre de Besançon.

Bon à savoir : pour les années 1930, la concordance est portée sur les fiches individuelles par parcelle, sur lesquelles figurent les références à l'ancien plan et aux anciennes matrices (plan et matrices du cadastre napoléonien s'entend).

- Une fiche par parcelle. Ces fiches enregistrent toutes les modifications qui affectent les parcelles, mais sont plus sommaires dans les années 1970. Une fiche est produite à chaque nouvelle parcelle créée. Lors des suppressions de parcelles, les fiches ne sont pas détruites mais conservées et barrées (dans le sens de la diagonale de la fiche du coin gauche haut vers le coin bas droite).

Attention : les fiches individuelles par parcelle n'existent plus pour les communes de l'arrondissement de Montbéliard. Elles sont définitivement perdues. Par ailleurs, pour les communes des arrondissements de Besançon et de Pontarlier elles ne sont que partiellement communicables en salle de lecture car l'ensemble est actuellement en cours de classement.

Les informations permanentes portées sur ces fiches :

- ✓ Le nom de commune et le lieu-dit ;
- ✓ L'identifiant de la parcelle : lettre(s) de section et numéro de parcelle ;
- ✓ La nature de l'occupation du sol ;
- ✓ La surface ;
- ✓ La désignation du propriétaire et des propriétaires successifs s'il y en a.
Attention : l'identité n'est pas donnée en toute lettre, mais indiquée seulement par une référence composée soit d'un chiffre soit d'un chiffre et d'une lettre. Cette référence correspond au numéro du compte qui figure dans la matrice. Ces fiches donnent donc l'évolution des propriétaires avec l'indication de l'année de mutation.
 - Chiffre uniquement : matrice rénovée jusque 1974
 - Lettre et chiffre : matrice sur microfiches après 1974
- ✓ Le numéro des croquis de conservation et/ou des documents d'arpentage établis soit à la création des parcelles soit à leur suppression.
Attention : ces types de documents sont encore conservés de nos jours par les services du cadastre de Besançon. Pour y accéder, il est indispensable d'avoir le nom de la commune et le numéro du document.

Quelques informations spécifiques en fonction de la date des fiches :

- ✓ Sur les fiches des années 1930, on trouve la concordance cadastrale puisque le(s) numéro(s) de parcelle(s) du plan cadastral napoléonien y sont portés, ainsi que les numéros des comptes des anciennes matrices.
- ✓ Sur les fiches des années 1940, on trouve les mentions « tiré de » et « porté à », comme sur les matrices du cadastre napoléonien.

- ✓ À partir des années 1950, les fiches des parcelles créées renvoient au numéro de la parcelle d'origine (numéro de la parcelle primitive ou primitive voisine).
Attention : la parcelle d'origine n'est pas forcément celle qui précède directement.
- ✓ Pour les parcelles issues du remembrement, les fiches renvoient au procès-verbal de remembrement et au numéro de compte du propriétaire concerné (dans la case répertoire).

Le deuxième état de sections (1980-1990)

Avec cet état de sections, on revient au registre (format à l'italienne avec feuillets mobiles). Les parcelles sont présentées par section et dans l'ordre numérique croissant. La lecture se fait ligne par ligne pour chaque parcelle, de la gauche vers la droite. Lorsque la ligne d'une parcelle est barrée, cela indique que cette dernière est supprimée.

On trouve les renseignements suivants :

- Le numéro de la parcelle ;
- Sa localisation ;
- Sa contenance ;
- Le numéro de la parcelle primitive ;
- L'identification du propriétaire par son numéro de compte cadastral ;
- Les mutations successives (année(s) de mutation et numéro(s) de compte(s) du(es) propriétaire(s) ;
- Le numéro du document d'arpentage (à la création et à la suppression de la parcelle) ;
- Les parcelles dérivées et composantes (d'où provient la parcelle et où elle va).

Les matrices ([1930]-2003)

La première matrice ([1930]-1974)

Cette matrice se présente sous forme d'un registre au format à l'italienne et à feuillets mobiles sur laquelle sont enregistrées les propriétés bâties et non bâties. Elle est communément appelée « matrice grise » du fait de la couleur de sa couverture (la copie de cette matrice qui est en commune a une couverture de couleur noire !).

Attention : quand la rénovation du cadastre d'une commune a lieu dans les années 1970, il n'existe pas de matrice, ce qui est par exemple le cas pour Besançon, Mandeuve, Ornans et Pontarlier.

- Une table des comptes des propriétaires figure en tête de la matrice et présente, par ligne, de gauche à droite :
 - ✓ 1 chiffre, qui identifie le compte. Les chiffres sont présentés dans l'ordre croissant. Ils correspondent à ceux trouvés sur les fiches individuelles du premier état de sections.
 - ✓ L'année de création du compte ;
 - ✓ Le nom du propriétaire en toute lettre.

Quand les informations d'une même ligne sont supprimées cela signifie que le compte est supprimé.

Attention, il n'y a pas de table alphabétique des propriétaires, contrairement au cadastre napoléonien.

- Le compte de chaque propriétaire se compose d'une feuille présentant au recto les propriétés bâties et au verso les propriétés non bâties. On rajoute autant de feuillets que nécessaire. Ces feuillets mobiles sont classés dans la matrice de façon différente, selon que les comptes sont « actifs » ou supprimés :
 - ✓ Pour les personnes vivantes (comptes « actifs ») les feuillets sont classés dans l'ordre alphabétique des propriétaires ;
 - ✓ Pour les personnes décédées ou qui ne sont plus propriétaires (comptes supprimés), les feuillets sont barrés (du haut gauche au bas droit), retirés et rangés à la fin de la matrice, mais classés cette fois dans l'ordre numérique croissant des numéros des comptes.

On trouve ainsi les renseignements suivants :

- ✓ l'identité du propriétaire, au recto du feuillet.
- ✓ À noter : sur les comptes toujours « actifs » en 1974, on trouve écrit en rouge le numéro de compte de la matrice suivante sur microfiches (combinaison d'un signe ou d'une lettre et d'un chiffre). Il est donc particulièrement important de le relever pour la suite de la recherche.
- ✓ la description des parcelles, bâties (recto du feuillet) ou non bâties (verso du feuillet) dans un tableau à colonnes, comprenant de gauche à droite :
 - ❖ l'année de la mutation (année de l'entrée ou de la sortie d'une parcelle dans le patrimoine de la personne),
 - ❖ les numéros des comptes de provenance (tiré de) ou de destination (passé à) des parcelles (les chiffres donnés sont les

numéros des comptes de la matrice d'où sont tirées et où sont passées les parcelles acquises ou vendues),

- ❖ la lettre de la section, puis le numéro de la parcelle,
- ❖ le lieu-dit,
- ❖ la surface,
- ❖ l'indication la nature du sol pour les propriétés non bâties (prés, bois, etc.) ou la nature de la propriété pour les propriétés bâties (maison, chalet, etc.).

Pour suivre la succession des différents propriétaires le chercheur n'a plus qu'à se reporter aux comptes indiqués par les numéros, et ainsi de suite.

La deuxième matrice : les microfiches (1979/1980-2003)

Elle rompt totalement avec les pratiques antérieures en se présentant sous la forme de microfiches éditées annuellement. Lors du passage à ce nouveau type de matrice, de nouveaux numéros de compte sont attribués aux propriétaires.

Les nouveaux numéros de compte des propriétaires sont une combinaison d'un signe (* ou +) ou d'une lettre en majuscule suivi d'un chiffre. Il existe ainsi de 3 cas :

- 1) * avec un chiffre correspond aux personnes morales co-propriétaires (les indivisions),
- 2) + avec un chiffre correspond aux personnes morales (État, région, département, commune, etc.) ;
- 3) lettre en majuscule avec un chiffre correspond aux personnes privées et aux sociétés (la lettre correspond à l'initiale du patronyme des particuliers ou à l'initiale de la raison sociale des sociétés).

À noter : ces nouveaux numéros de compte des propriétaires figurent sur les feuillets des comptes actifs de la matrice précédente qui se clos en 1974, il est donc important de bien les noter lorsque l'on fait sa recherche.

Il existe 2 grands types de microfiches :

- 1) **Les relevés de propriétés (RP)** sont les comptes des propriétaires sur lesquels on trouve les renseignements concernant les propriétés bâties ou non bâties : les éléments concernant l'entrée dans le patrimoine avec l'année de mutation et le numéro de compte de provenance (tiré de), la section et le numéro de parcelle, la contenance, la localisation et la nature d'occupation du sol.

Dans les RP, on présente d'abord les personnes morales, puis des co-propriétaires et enfin des personnes privées dans l'ordre alphabétique.

Un **index** existe **pour chaque microfiche** qui est situé dans l'angle bas droit de la microfiche (case P18).

2) Les instruments permettant l'accès aux RP sont au nombre de 3 :

- La table parcellaire (TP), qui devient liste des parcelles (LP). Les parcelles sont présentées dans l'ordre numérique croissant dans l'ordre alphabétique des sections. On trouve le lieu-dit, la contenance et le numéro de compte du propriétaire.
- La table alphabétique des propriétaires (TA), qui devient liste alphabétique des propriétaires (LA).
- La table des numéros communaux de compte des propriétaires (TN), qui devient liste des comptes des propriétaires (LN).

TA, TN et TP renvoient tous aux fiches RP en donnant le numéro de la microfiche concernée, ainsi que les coordonnées de la vue à l'intérieur de la microfiche (ex : C14, comme à la bataille navale !).

Attention : la collection des microfiches aux Archives départementales du Doubs est particulièrement incomplète dans le cas des communes des arrondissements de Besançon et de Pontarlier pour lesquels on ne dispose que de quelques années entre 1984 et 1991. En revanche, pour les communes relevant de l'ancien service du Cadastre de Montbéliard, la collection est complète de 1979 à 2003.

VI État sommaire des archives du cadastre rénové conservées aux Archives du Doubs

La documentation du cadastre rénové est classée en série W, y compris pour les communes ayant fait l'objet d'une rénovation entre 1930 et 1940. Pour le cadastre ancien, dit napoléonien, voir dans la sous-série 3P.

Archives provenant des services du cadastre de Besançon

Ressort territorial : les 2 arrondissements communaux de Besançon et de Pontarlier et une partie de celui de Montbéliard (canton du Russey essentiellement).

Atlas cadastral

Versements 1013W et 1207W : calques-clichés d'origine et plans minutes de conservation sur papier renforcé (années 1930 à années 1980).

Ces versements concernent également les communes relevant des services du cadastre de Montbéliard.

Versement 1869W : plans minutes de conservation sur film polyester transparent (années 1980 à 2003)

Versement comprenant également les communes du canton du Russey.

Versement 2000W : calques-clichés et plans minutes de conservation sur papier renforcé des communes du canton du Russey (1933-1991).

États de sections

Versement 1623W : état de section sur fiches ([1930] – 1979).

*Actuellement en cours de classement. On trouve essentiellement les fiches parcellaires individuelles. Les documents sont communicables au fur et à mesure de l'avancée du traitement. **Les tables de correspondance générales par section entre le cadastre napoléonien et le cadastre rénové sont encore actuellement détenues par les services du cadastre de Besançon.***

Versement 1624W : état de sections en registres (1980-1990)

Matrices

Versement 1228W : Matrices dites « matrices grises » ([1930]-1974).

Versement 1865W : Matrices dites « matrices grises » des communes du canton du Russey ([1930]-1974).

Versements 1112W, 1208W, 1223W et 1352W : Matrices sur microfiches (1984-1991).

Versement 1625W : Matrices comprenant uniquement des feuilles générales par commune (1976-1989) et les **feuilletés supprimés** ou changés (1976-1979).

Levés cadastrales :

Versement 1864W : échantillon de communes seulement.

Archives provenant des services du cadastre de Montbéliard

Ressort territorial : l'arrondissement de Montbéliard, sauf le canton du Russey intégré au ressort des services de Besançon.

Atlas cadastral

Versement 1999W : « bleus », calques-clichés et plans minutes de conservation sur papier renforcé (1933-[1996]).

Versement ne comprenant pas les communes du canton du Russey (voir versement 2000W).

Voir aussi les versements 1013W et 1207W.

Versement 2001W : plans minutes de conservation sur film transparent très résistant (1982-[2003]).

Versement ne comprenant pas les communes du canton du Russey (voir versement 1869W).

États de sections

Versement 2002W : état de section sur fiches (1933-1979) état de sections en registres (1980-1990).

*Présence des tables de concordance générales par section entre le cadastre napoléonien et le cadastre rénové **Aucune fiche parcellaire individuelle n'est conservée.***

Matrices

Versement 2002W : matrices dites « matrices grises » (1933-1974) et matrices sur microfiches (1979-2003).

Levés cadastrales

Versement 2002W : échantillon de communes seulement (1945-1972).